



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics. L'Accord de coalition 2018-2023 prévoyait la construction d'une nouvelle tour de contrôle à l'aéroport de Luxembourg-Findel, afin de répondre à l'augmentation du trafic aérien et d'améliorer les conditions de travail des contrôleurs aériens. Ce projet avait été inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements publics pour la période 2022-2026, avec une dotation de 30 millions d'euros. Il a été maintenu dans la loi de programmation pluriannuelle pour 2023-2027, sans toutefois que le montant y soit précisé.

Selon des informations récentes, une réévaluation du projet initial serait actuellement à l'étude et la construction d'une tour de contrôle à distance (« remote tower ») serait envisagée.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Madame la Ministre soutient-elle encore le projet de nouvelle tour de contrôle tel qu'il avait été initialement défini ?
2. Est-ce que le Ministère peut chiffrer les dépenses (études, cahier des charges etc) déjà engagées pour ce projet
3. Pouvez-vous confirmer qu'une solution de type « remote tower » est-elle actuellement à l'étude ou en discussion au sein du Ministère pour le site de l'aéroport de Luxembourg-Findel ?
4. Estimez-vous qu'un éventuel équipement de l'aéroport avec une technologie de type « remote tower » comporterait le risque que le contrôle aérien puisse, à terme, être assuré depuis un autre aéroport à l'étranger ?
5. Le Ministère peut-il confirmer que ce type de tour est aujourd'hui principalement en usage dans des aéroports régionaux, à l'instar de Saarbrücken, dont le trafic est géré à distance depuis Leipzig ?
6. Quelles seraient, selon les autorités concernées, les principales implications en matière de sécurité dans le cas d'un recours à une tour de contrôle à distance ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten  
Député

Polidori  
Député